
5 Choisir le système de codification

Objectif et résultat attendu

La codification consiste à déterminer les principes d'identification des voies et de numérotation des portes. C'est un système qui permet de donner un nom ou un numéro à chaque quartier, rue et construction pour faciliter le repérage.

Le système de codification choisi doit répondre aux principes suivants:

- Permettre de codifier rapidement toutes les voies en attendant de les "dénommer"; les voies déjà dénommées conservent leur nom, mais un numéro leur est affecté, il est indiqué sur la plaque
- Permettre un repérage rapide (par exemple, le chauffeur de taxi doit pouvoir identifier rapidement la zone où se trouve la rue.)
- S'adapter aux différents types de ville et d'urbanisation (quartier structuré ou non) et prendre en compte l'évolution rapide des quartiers.
- Pouvoir se réaliser progressivement en fonction des moyens disponibles (financiers et humains).

Responsabilité et déroulement

Exécutant : Cellule d'adressage

Décision : Maître d'ouvrage

Matériel nécessaire : Un fond de plan complet de la ville

Délais : Le choix du système de codification peut se faire rapidement, toutefois il faut l'approbation du maître d'ouvrage

Méthodologie

I - Déterminer le système d'identification des rues

- soit avec des noms
- soit avec des numéros.

II - Que faire de l'ancien système d'identification ?

- le conserver tel quel et adresser le reste de la ville avec un nouveau système
- le supprimer et adresser l'ensemble de la ville avec le nouveau système

III - Découper la ville en "ensembles"

- selon les quartiers
- ou selon les découpages administratifs officiels (arrondissements, districts ... selon les cas).

IV - Déterminer un sens de progression des rues.

- soit à partir de deux grands axes qui se croisent à proximité du centre de la ville;
- soit à partir d'un élément marquant et fort tel q'un bord de mer, une falaise, une frontière ...

V - Choisir le système de numérotation des constructions

- système séquentiel
- ou système métrique

I Déterminer le système d'identification des rues

La première étape consiste à déterminer le principe global d'identification ; on a le choix entre :

- attribuer des noms
- ou attribuer des numéros

1 - Attribuer des noms aux rues :

Principes : A chaque rue, on fait correspondre un nom, celui d'un personnage célèbre, d'un pays, d'une date historique, de plantes ...

Avantages :

- Les noms sont plus "parlants" donc plus faciles à retenir pour les usagers.

Inconvénients :

- ils ne facilitent pas le repérage car il n'existe pas de règle

dans leur localisation géographique
- la recherche d'un nom pour chaque rue est un exercice long,
qui nécessite quantité de consensus.

2 - Attribuer des numéros aux rues :

Principe : on attribue un numéro à chaque "ensemble", puis un numéro à chaque rue. Le numéro de la rue comporte en radical le code du quartier dans lequel elle se trouve. Par exemple, la rue portant le n°2.017, est la rue qui porte le numéro 17 dans le quartier 2.

Avantages :

- c'est un système simple et rapide à mettre en place;
- il facilite le repérage car on connaît tout de suite le quartier dans lequel se trouve la rue;
- la reconnaissance des chiffres est souvent plus facile que celle des mots pour l'ensemble de la population.

Inconvénients :

- les numéros sont parfois très longs, donc difficiles à retenir et cela peut entraîner bien souvent des confusions;
- il n'est pas toujours possible de garder le même code d'un bout à l'autre de la rue si elle traverse plusieurs "ensembles". Avec des noms ce problème ne se pose pas.

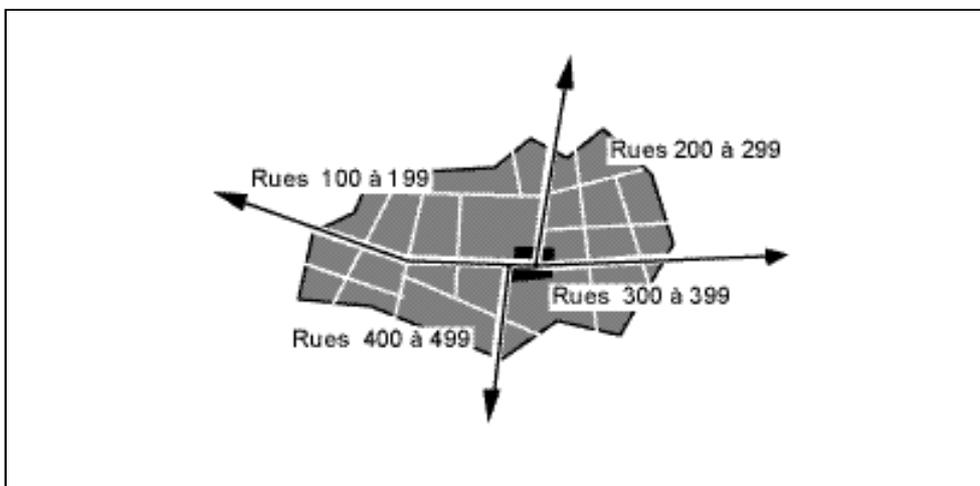
Pour simplifier et alléger la procédure, il est donc conseillé, dans un premier temps, d'appliquer le système de numérotation. Eventuellement, on peut mêler les deux systèmes, en nommant quelques voies principales, auxquelles on attribuera également un numéro. Si il existe des voies dénommées, elles conservent leur nom, mais on leur attribue en plus un numéro.

Par la suite il faudra dénommer les rues en commençant par les rues principales. On pourra, pour choisir la dénomination, préparer un catalogue de noms d'hommes célèbres, de dates historiques, de pays, de villes, de végétaux ... Mais la grande difficulté consiste souvent à faire arrêter un choix par la Municipalité, car il faut attribuer aux voies les plus importantes, les noms les plus prestigieux, ce qui revient à faire correspondre hiérarchie des voies avec hiérarchie des noms : exercice difficile, notamment quand les voies doivent porter les noms d'hommes politiques.

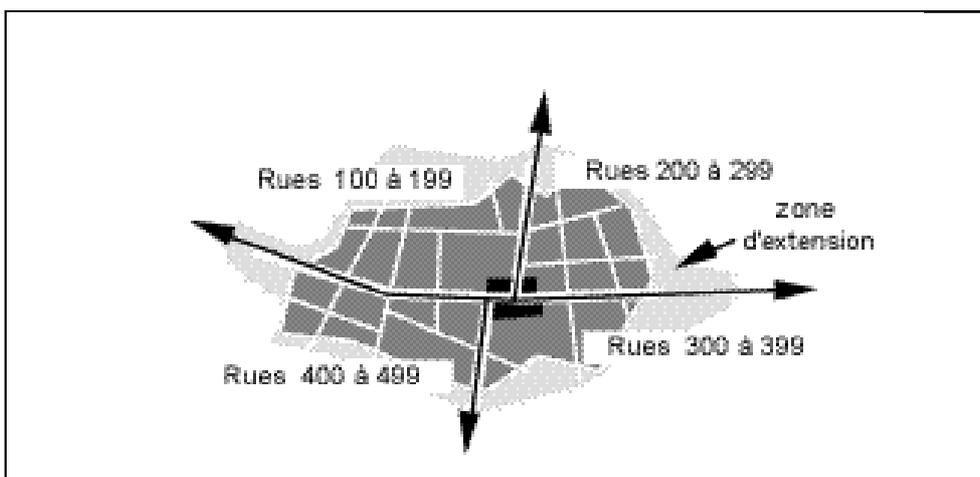
II - Intégrer la numérotation existante

Dans une ville importante on se retrouve souvent confronté à l'existence préalable d'un système d'adressage partiel, couvrant le centre ville. Faut-il l'intégrer dans le nouveau système d'adressage, et à quel niveau ?

Cas d'une petite ville découpée en quatre "ensembles" de 100 rues



Cas d'une petite ville en extension



On peut :

- garder le système en place dans le centre ville et adresser le reste de la ville avec un nouveau système métrique.

- appliquer un nouveau système à l'ensemble de la ville en supprimant l'ancien.

Une alternative est souvent utilisée : conserver la dénomination en place, tout en lui apportant des modifications pour améliorer le repérage:

- ⇒ les voies portant un nom le conservent, toutefois, des numéros leurs sont attribués suivant un découpage géographique pour faciliter le repérage,

- ⇒ les rues portant des numéros identiques (lotissements récents) seront différenciées par un radical comportant le numéro de l'ensemble dans lequel elles se trouvent. Si dans un même quartier il existe plusieurs numéros identiques on indiquera le numéro de la rue suivi d'une lettre (ex rue 1.14 A, rue 1.14 B etc ...),

- ⇒ les rues n'ayant pas de numéro se verront attribuer un numéro selon un découpage géographique.

III - Découper la ville en "ensembles"

Pour faciliter le repérage et l'application du système, il est proposé de découper la ville en "ensembles" qui compteront chacun un certain nombre de rues. Dans chaque projet, il faut prendre en compte l'évolution de l'urbanisation et prévoir à moyen et à long terme une augmentation non négligeable du nombre de rues.

Selon la taille de la ville plusieurs options sont proposées.

1 - Le cas d'une petite ville

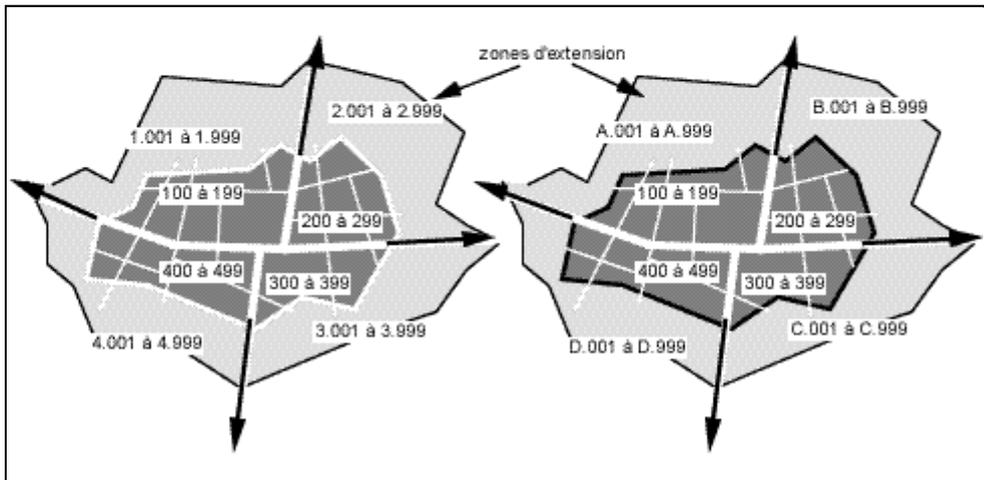
(moins de 150 rues)

- ⇒ On découpe la ville en trois ou quatre zones délimitées par les rues les plus importantes ou les limites naturelles (rivière, ...)

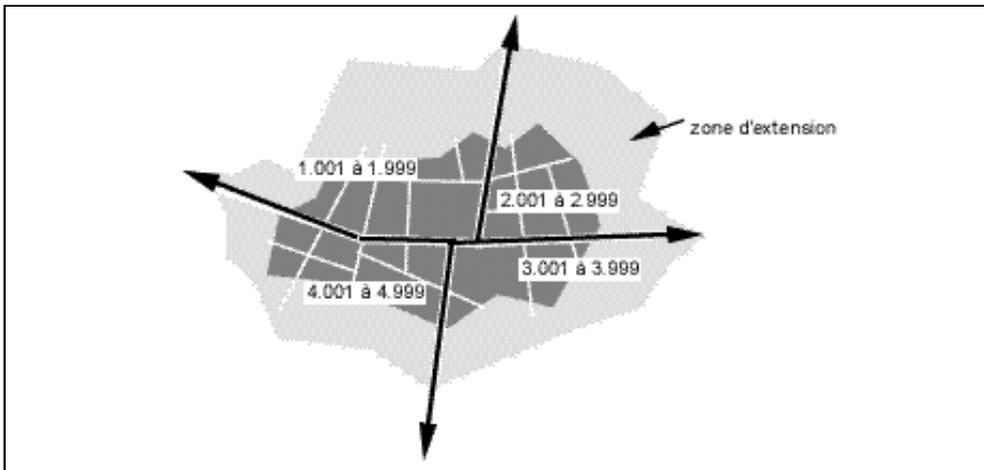
- ⇒ Les différentes zones retenues comportent des rues numérotées par tranche de 100 numéros (100 à 199; 200 à 299 ...).

Comme la petite ville ne dépasse pas les 150 rues au moment de sa première numérotation, chaque zone comporte alors une quarantaine de voies et peut par la suite en accepter un nombre équivalent. Lorsqu'une zone approche de 100 voies, la petite ville entre dans la catégorie des villes moyennes, on complétera alors la numérotation comme indiqué au paragraphe ci-dessous.

Cas d'une ville moyenne



Cas d'une ville moyenne découpée en 4 "ensembles" de 1000 rues



2 - Le cas d'une ville moyenne

(de 150 à 500 rues)

La numérotation peut se faire de deux façons :

a- Numéroté d'abord le centre

⇒ On reprend la méthode précédente en numérotant les trois ou quatre zones centrales par tranches de 100 numéros.

⇒ Dès qu'une zone approche de la saturation (100 voies), on complète par un nouveau découpage en grande zones, dans le prolongement des premières, de 1 000 voies. Dans ce cas chaque grande zone comprend un radical (un chiffre ou une lettre)

- zone 1 = rues 1.001 à 1.999

- zone 2 = rues 2.001 à 2.999

etc

ou bien avec une lettre :

- zone A = rues A.001 à A.999

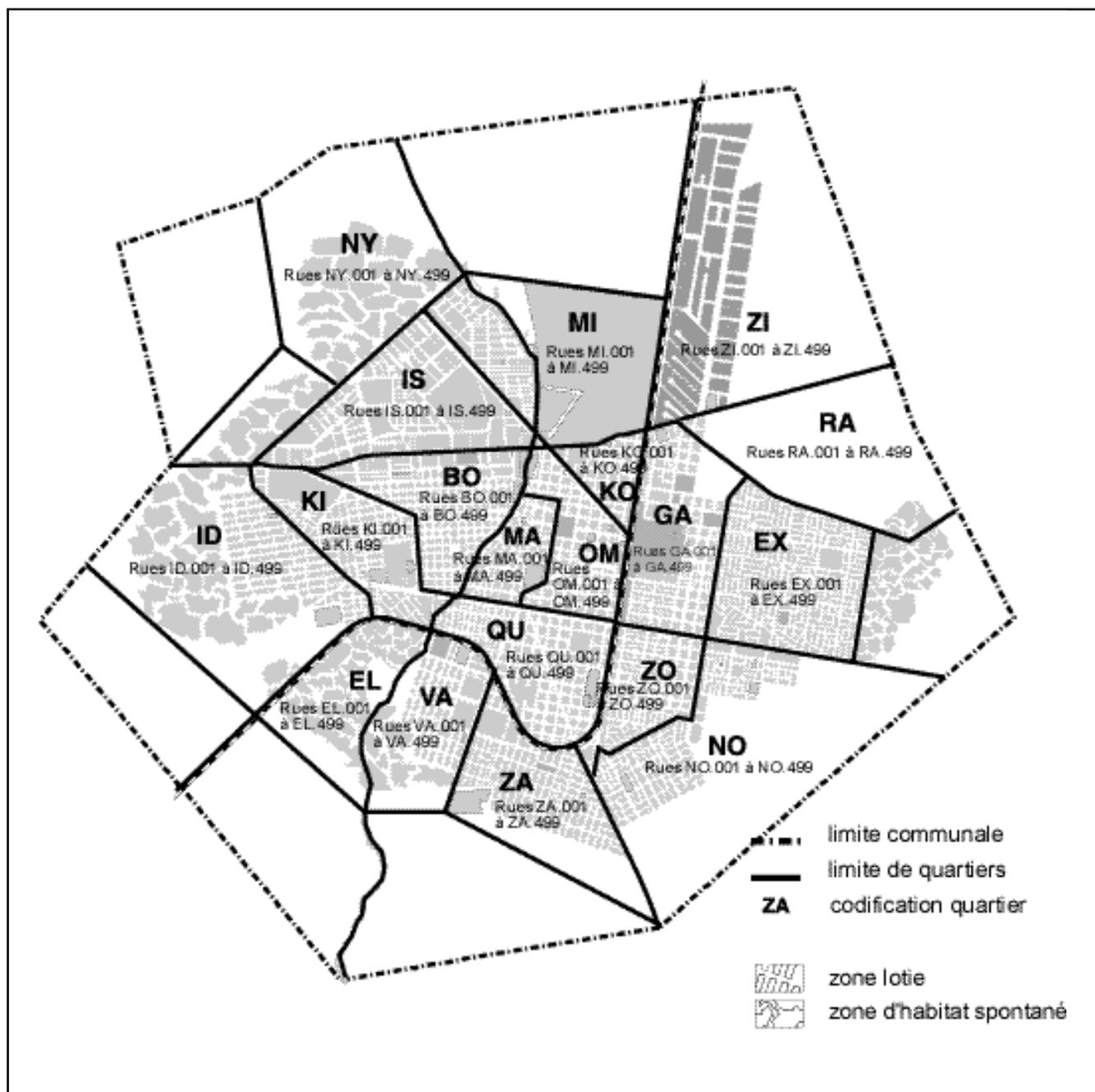
- zone B = rues B.001 à B.999

etc

b- Découper la ville en 3 ou 4 zones de 1000 rues

Cela revient à adopter d'emblée la numérotation à 3 chiffres, précédés d'un radical (chiffre ou lettre) comme indiqué ci-dessus.

Adressage de la ville de Doloba
 Découpage en 19 quartiers de 500



3 - Le cas d'une grande ville

(exemple Doloba plus de 500 rues)

Deux scénarios sont proposés , situés à deux échelles différentes :

- scénario 1 : découpage en quartiers
- scénario 2 : découpage en secteurs administratifs officiels que l'on nommera : "zones d'adressage"

a - Scénario 1 : Découpage de la ville en quartiers

Celui-ci consiste à :

- ⇒ découper la ville selon les quartiers (toponymie) mis en évidence en tâche 1,
- ⇒ attribuer un numéro et/ou garder le nom de chaque quartier.
- ⇒ dans chaque quartier prévoir des tranches de rues,
- ⇒ La numérotation des voies comporte un radical qui peut être soit un chiffre, soit les initiales du nom du quartier ce qui permet de mieux se repérer; par exemple KI pour le quartier Kibougou, ce qui donne la rue KI.001 par exemple. On peut aussi avoir : rue 1 dans le quartier Kibougou.

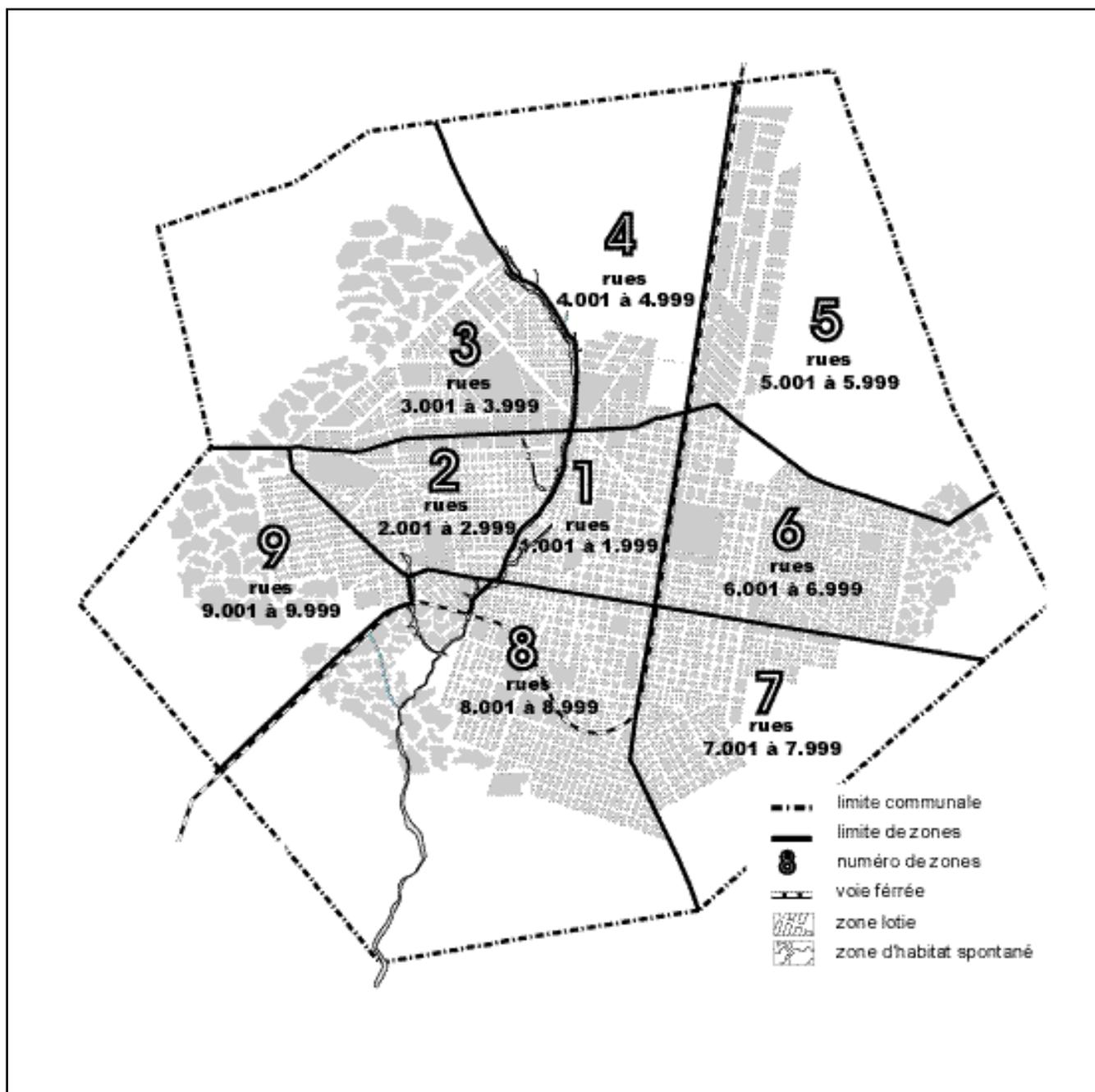
Avantages :

- le périmètre étant relativement petit, le nombre de rues dans chaque quartier n'est pas trop important, ce qui limite les confusions;
- il s'agit d'un petit périmètre qui respecte vraiment l'identité et l'histoire de la ville et permet, de ce fait, une orientation plus facile pour les habitants. Il leur semble plus familier.

Inconvénients :

- ce découpage a souvent l'inconvénient de ne s'appuyer sur aucun texte juridique. Un accord sur une délimitation de quartiers est souvent aussi difficile à obtenir qu'un accord sur la dénomination des voies.
- comme ce sont des secteurs relativement petits, les rues traversent souvent plusieurs d'entre eux. On se trouve alors confronté à des difficultés de codification, car le code attribué différera d'un bout à l'autre de la voie.

Adressage de la ville de Doloba
Découpage de la ville en 9 secteurs d'adressage



b - Scénario 2 : Découpage de la ville selon les limites administratives : les “zones d’adressage”

Ce scénario envisage la numérotation des rues selon un découpage géographique de la ville.

⇒ découper la ville en “zones d’adressage”, basées essentiellement sur un découpage urbanistique ou géographique (grande voie, limites naturelles ...), qui correspond souvent avec les limites administratives;

⇒ si les zones sont trop vastes, on peut les découper en sous secteurs,

⇒ à chaque secteur on attribue une tranche de numéros de rues. Chaque numéro de rue sera précédé par un radical, celui affecté au secteur dans lequel la rue se situe.

⇒ on prévoira toujours un nombre de rues supérieur au nombre existant en prévision des extensions futures ; ex : un secteur comporte 100 rues, on lui attribue 250 numéros, les 150 supplémentaires seront attribués aux futures voies.

L’adoption de la dénomination “zone d’adressage” au lieu du terme administratif officiel permet d’éviter la remise en cause du système de numérotation en cas de nouveau découpage administratif.

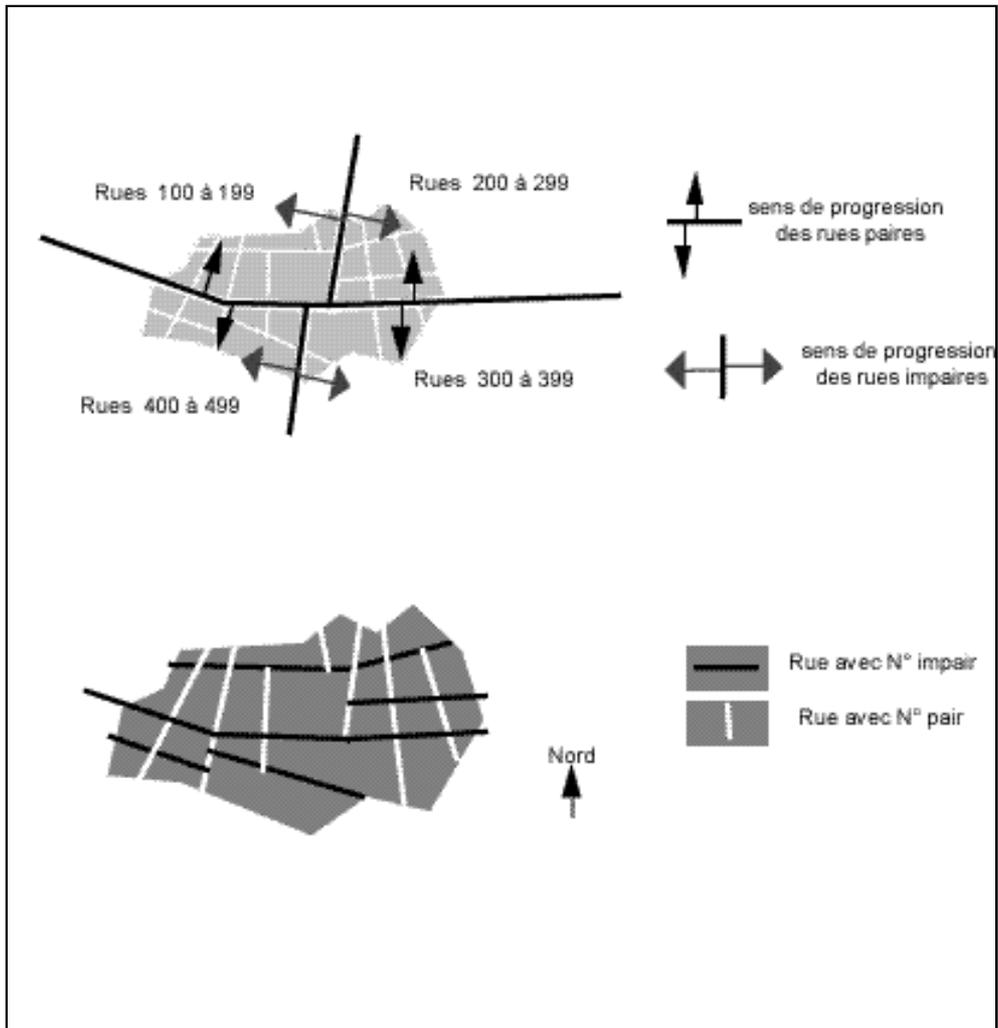
Avantages :

- le découpage en zones d’adressage permet d’avoir un nombre de secteurs moins important que celui des quartiers : la numérotation est simple et facile à mémoriser,
- il prend en compte le découpage administratif, ce qui facilite de nombreuses démarches,
- le système permet de compléter la numérotation au fur et à mesure de la création des voies, notamment dans les nouveaux quartiers.

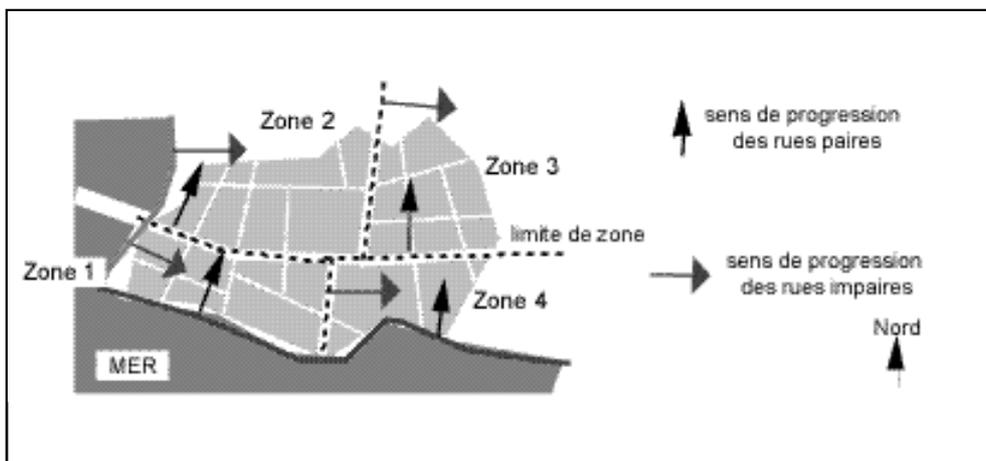
Inconvénients :

- les zones sont vastes avec parfois un nombre très important de rues par quartier. Les numéros de rues sont souvent “lourds”, et il est parfois difficile de conserver une logique implacable dans la numérotation,
- ce système, plus simple pour les administrations, peut paraître plus abstrait pour les habitants que celui des quartiers.

Axes et sens de progression des voies paires et impaires



Le bord de mer comme référence pour la progression des voies



IV - Choisir l'orientation de la numérotation des voies

A ce stade, la codification des secteurs et des rues a été choisie, voyons maintenant de quelle manière il faut numéroter les rues dans le quartier pour que le repérage soit aisé.

Pour construire le système d'adressage,

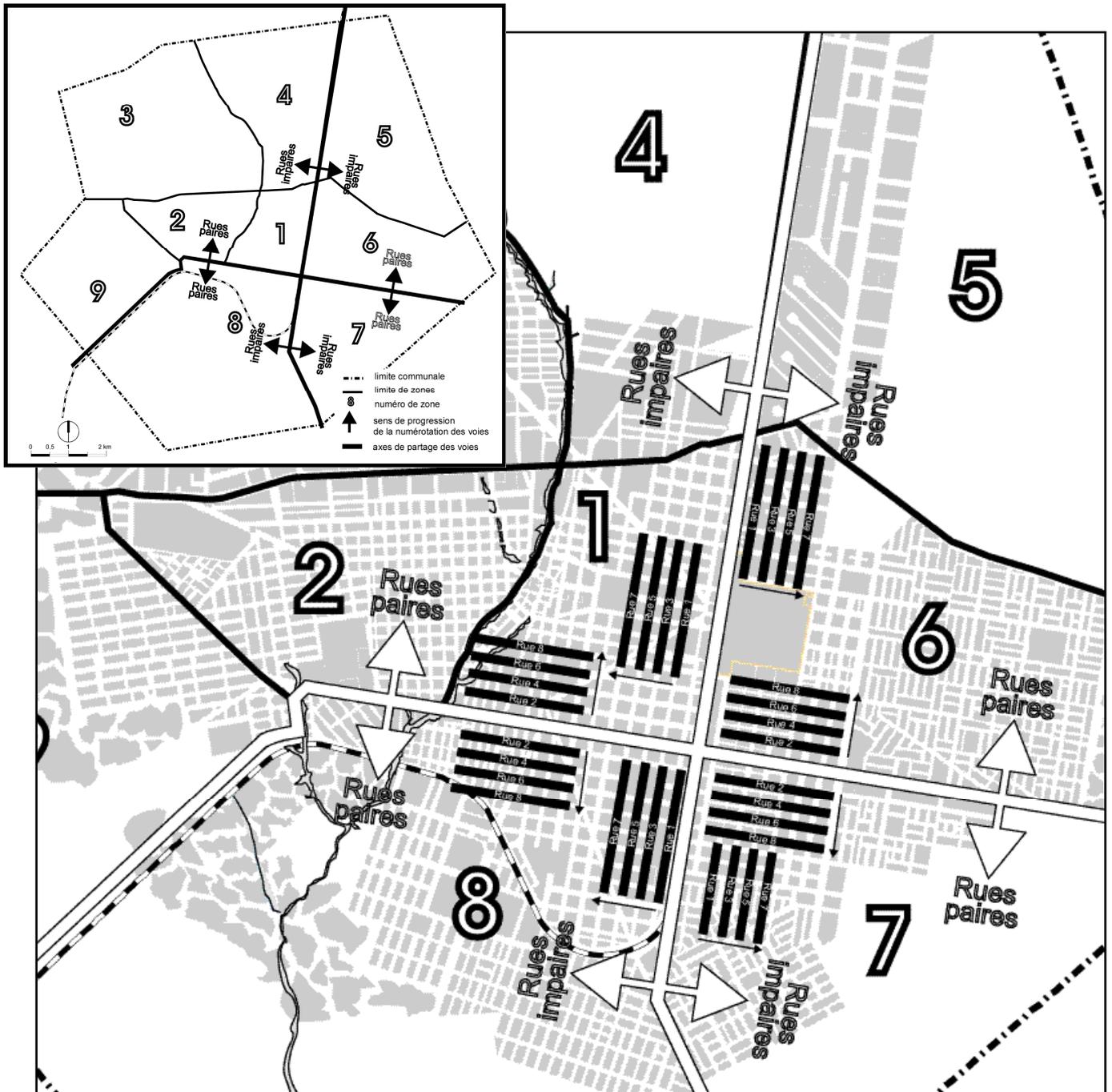
⇒ on recherche deux grandes voies aussi perpendiculaires que possible, dont l'intersection est proche du centre réel de la ville. Il faut que ces deux axes concordent avec des limites de secteurs d'adressage, ils ne peuvent les traverser.

⇒ L'un des axes sera le référant pour les voies dotées d'un numéro pair, et l'autre pour celles dotées d'un numéro impair.

⇒ Les numéros des voies vont progresser de part et d'autre de chacun de ces deux axes, du plus petit numéro au plus grand. Lorsqu'on change de secteur, la numérotation repart de zéro, mais garde la même orientation de progression.

Dans la mesure du possible, on cherche à avoir des axes dont l'orientation se rapproche des orientations cardinales : nord-sud et est-ouest. Mais cette règle peut être à adapter lorsqu'il existe des repères géographiques remarquables et simples, comme un fleuve, ou bien un bord de mer. L'axe du fleuve ou le littoral marin, bien connus de tous, peuvent alors utilement servir d'axe de repérage pour la progression des numéros.

Adressage de la ville de Doloba
 Axes de référence et sens de la progression des voies



Orientation et sens de la progression de la numérotation des rues de Doloba.

Première étape séparer les rues en deux groupes (paires et impaires) selon leur orientation, puis choisir un sens pour la numérotation des rues.

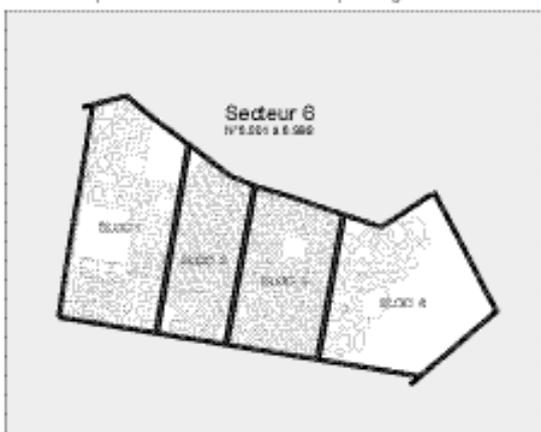
On prendra en compte la topographie et le sens de l'urbanisation :

- pour les voies orientées Nord - Sud, la numérotation des rues sera impaire, la progression se fera de part et d'autre de l'axe de la voie ferrée.
- pour les voies orientées Est - Ouest, la numérotation des rues sera impaire et la progression se fera de part et d'autre d'un axe principal (séparant secteurs 1 et 8)

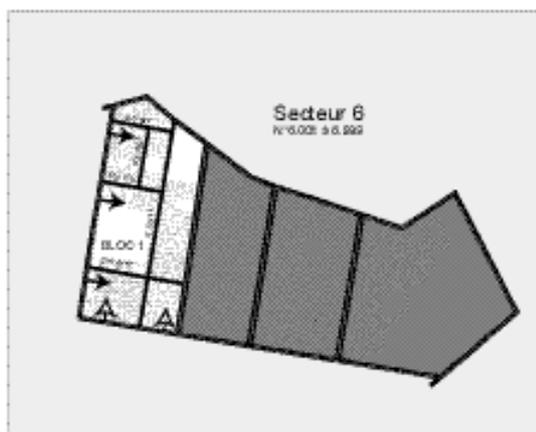
Adressage de la ville de Doloba
La numérotation des rues par bloc, dans le secteur 6 de Doloba

Principe de numérotation des rues par secteur :

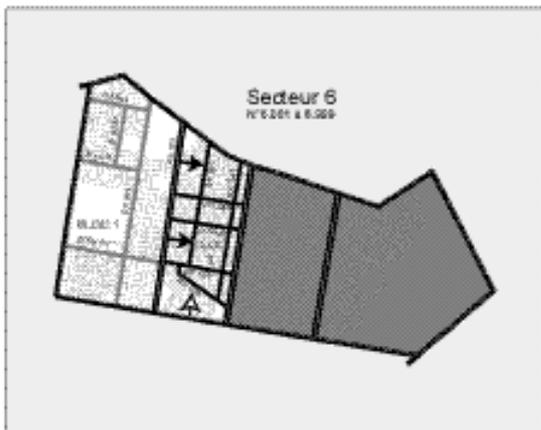
1. On découpe le secteur en blocs délimités par de grandes artères :



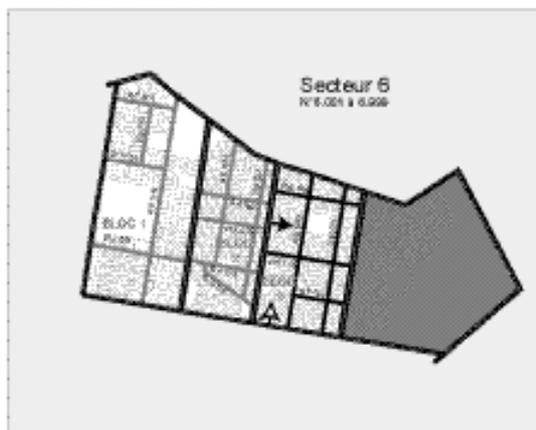
2. Puis on numérote d'abord le bloc N°1 :



3. Suit le bloc N°2 :



3. Et enfin le bloc N°3 :



- | | | | |
|---|---------------------------------------|-----|--------------------|
| ▲ | sens de progression des rues paires | ——— | limites des blocs |
| → | sens de progression des rues impaires | ——— | limites du secteur |

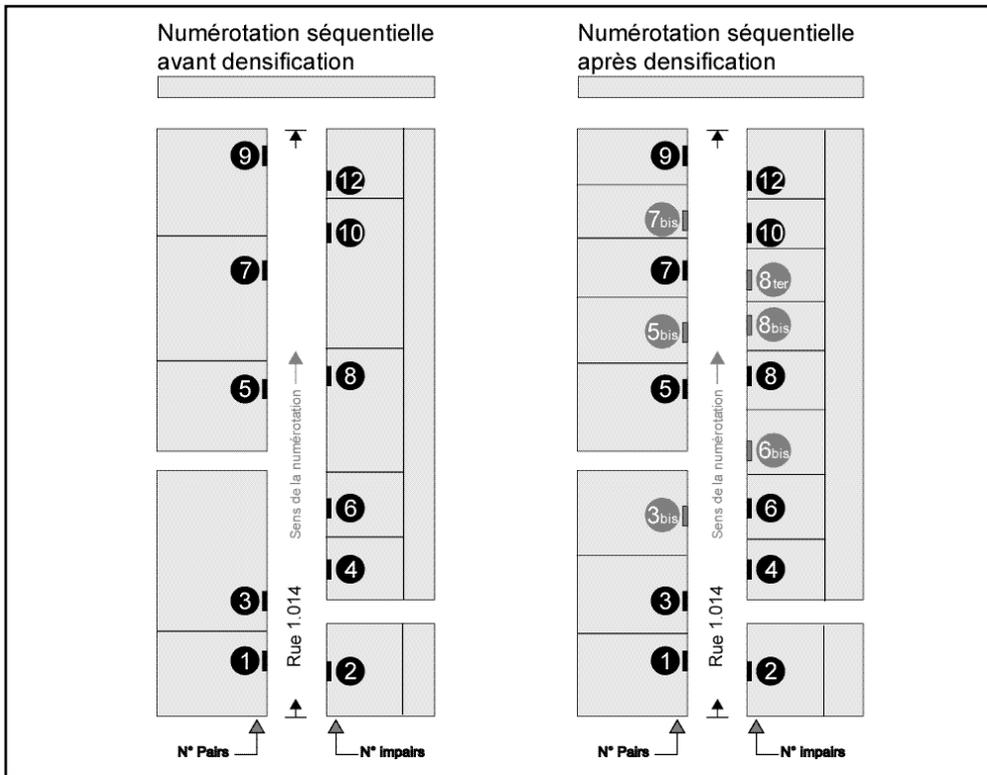
Numérotation par grand blocs

Lorsque les secteurs d'adressage sont très vastes, et que l'on se retrouve confronté à la difficulté d'organiser un trop grand nombre de rues, il est possible de numéroter les rues par grands blocs, séparés par des artères, tout en respectant les sens de progression définis ci-dessus.

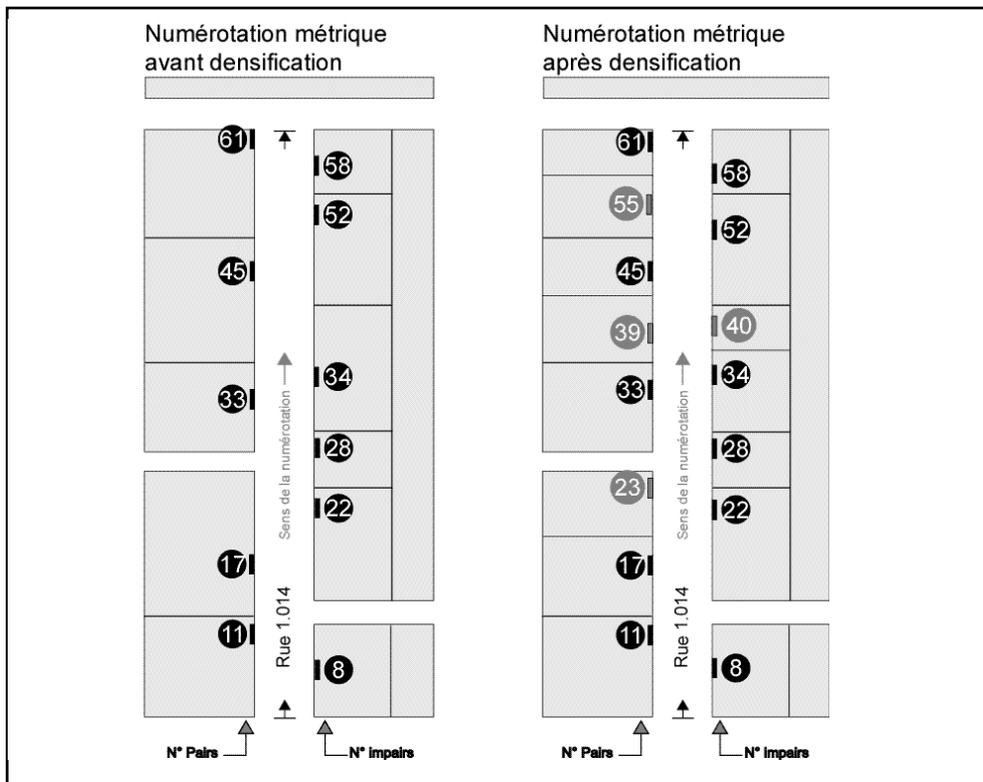
Mise à jour :

Le système adopté permet de compléter la numérotation au fur et à mesure de la création des voies, notamment dans les nouveaux quartiers. D'autre part, si une ou plusieurs voies venaient à disparaître après restructuration, les numéros de ces voies doivent être conservés en réserve, puis être affectés en priorité aux nouvelles voies et ceci toujours dans le même secteur.

Numérotation séquentielle



Numérotation métrique



IV - La codification des constructions

1 - Principe de numérotation des portes

La numérotation peut s'effectuer selon 2 systèmes : séquentiel ou métrique. Dans les deux cas :

- les numéros impairs et pairs se trouvent de part et d'autre de la voie,
- les numéros progressent à partir d'un point désigné comme le début de la rue et appelé le "point zéro".

La numérotation selon le système métrique est vivement recommandée dans le cas où aucun autre système ne préexiste dans la ville.

a- Numérotation séquentielle ou "classique"

Les entrées existantes sont numérotées les unes à la suite des autres : la numérotation est donc continue en suivant un sens de progression (2,4,6..., du côté droit ; 1,3,5 ... du côté gauche).

Ce système de numérotation s'avère peu efficace dans les cas suivants :

- Urbanisation en forte progression ou restructuration, car il faudra alors ajouter des bis, des ter ou des quater lorsqu'une construction vient se placer entre deux existantes et donc déjà numérotées en continu. Ceci alourdit considérablement la numérotation et peut engendrer la confusion.
- Urbanisation en formation : les limites des parcelles n'existent généralement pas, il est donc difficile d'envisager une numérotation pour les parcelles vides.

b- Numérotation "métrique" ou "linéaire"

La numérotation se fait au niveau des portes d'entrée et correspond à leur distance par rapport à l'origine de la rue, le "point zéro". Par exemple, le numéro 5 est à 5 mètres du début de la rue et le 6 lui fait pratiquement face. La numérotation n'est donc pas automatiquement continue si il existe des parcelles vides.

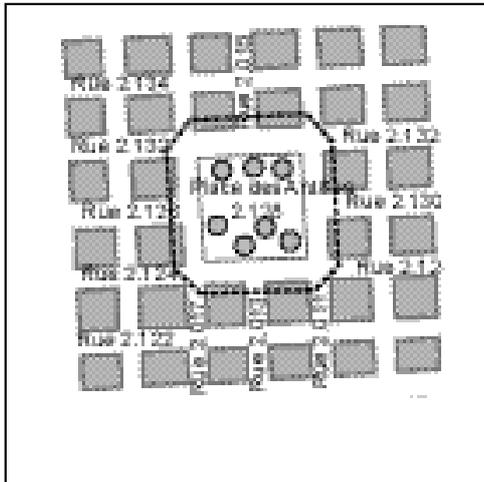
Pour déterminer le numéro à attribuer,

- ⇒ on mesure la distance entre chaque porte et le point zéro;
- ⇒ ce chiffre est arrondi au chiffre pair ou impair le plus proche suivant le côté de la rue sur lequel on se trouve. Par exemple, le numéro attribué à la porte située à 7,5 m du point zéro sera n°7 si on se trouve du côté des numéros impairs, et n°8 si on se trouve du côté des numéros pairs.

Ce système a plusieurs avantages :

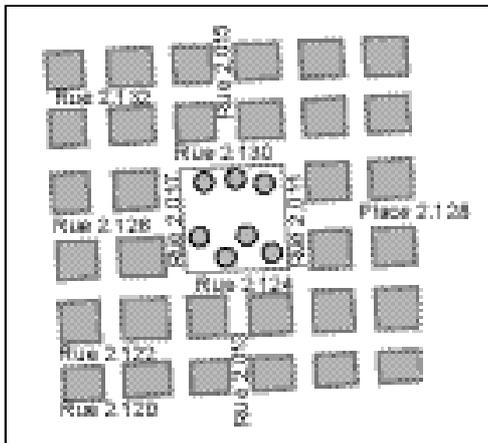
- la numérotation est définitive et évite d'utiliser les bis, ter et suivants;
- il répond à l'évolution rapide des quartiers et des restructurations. Lors d'une nouvelle construction le numéro est déterminé immédiatement,

Une place importante et/ou avec un nom



La place conserve son nom, on lui attribue également un numéro propre dans le sens de progression de la numérotation des voies (pair ou impair). Les rues latérales suspendent leur numérotation qui reprend après la place, Les rues axiales se finissent sur la place, on attribua un autre numéro à celles qui sont dans leur prolongement.

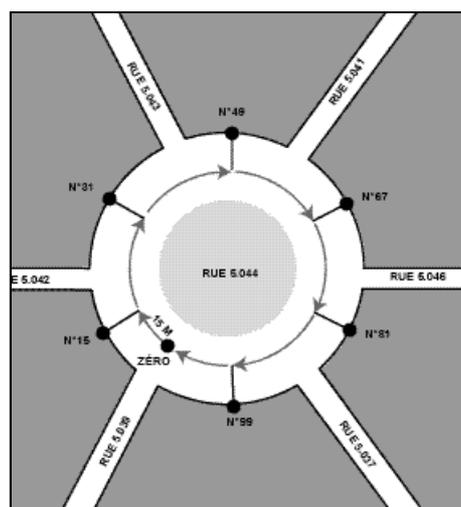
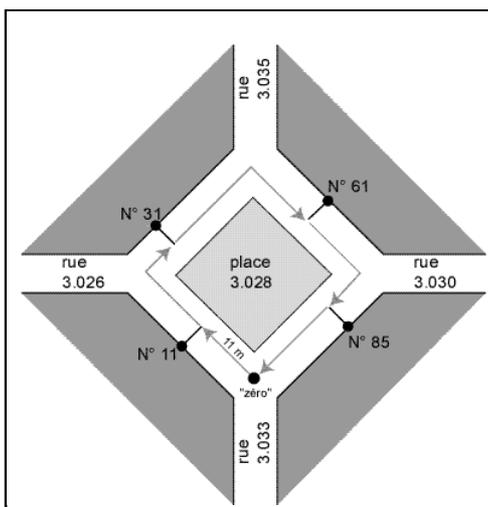
Une place ne portant pas de codification



La place ne porte pas de nom, on peut ne pas lui attribuer de numéro. Dans ce cas, la numérotation des constructions qui sont sur la place dépendra de la numérotation des rues sur lesquelles elles se trouvent.

La numérotation sur une place codifiée se fait en tournant autour de la place, à partir d'un point zéro.

Principe de numérotation sur une place codifiée



simplement en mesurant la distance qui le sépare du point zéro;

- il facilite le repérage des adresses puisque le numéro 109 par exemple se trouve toujours en face du 110, et à 109 mètres du début de la rue;
- il simplifie donc la tâche des différentes administrations (tournées simplifiées pour la poste, les relevés d'eau, d'électricité, de téléphone ...)
- il permet d'avoir certaines informations utiles : linéaire de la voirie ainsi que son emprise;
- il simplifie l'ajout ou la suppression de numéros de portes d'entrée

ajout : à toute nouvelle construction correspond un numéro unique car c'est la distance avec le point zéro

suppression : le regroupement de parcelles peut entraîner la suppression pure et simple de certains numéros, sans créer de confusion.

2 - Codification des places et des carrefours

Plusieurs cas peuvent se présenter :

a- une place bordée par quatre rues latérales :

Deux options (cf. schémas ci-contre)

- On donne un code à la place : si par exemple elle porte déjà un nom, ou si elle est importante. Toutes les portes qui ouvrent sur la place auront une codification particulière. Les rues qui bordent la place suspendent leur numérotation pour la poursuivre après. La numérotation des portes d'entrée sur la place se fait à partir d'un point zéro, déterminé arbitrairement, et en faisant le tour de la place. L'adresse sera de type n°38 place 2.128.

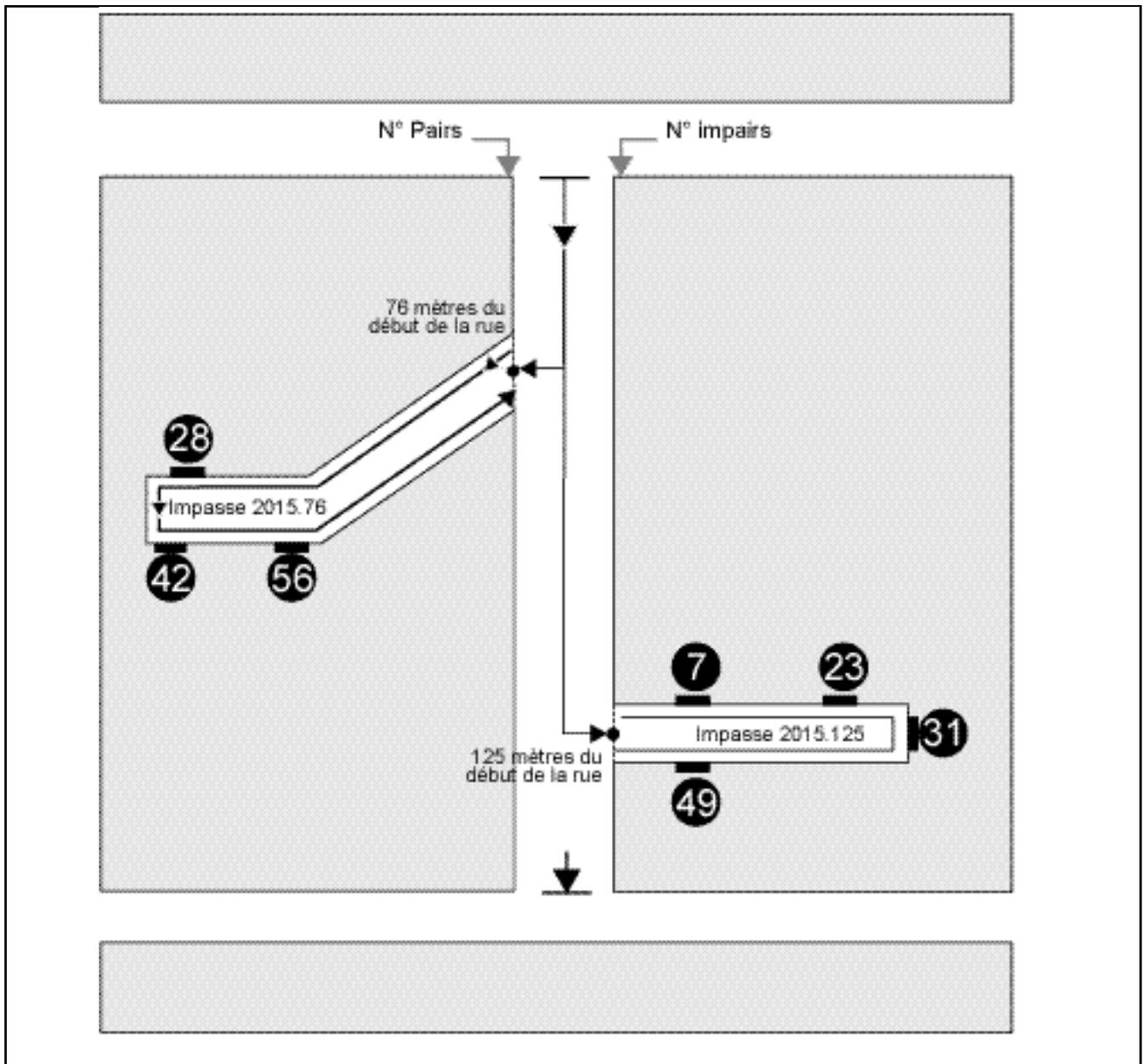
- On ne donne pas de code à la place : La numérotation des constructions qui donnent sur la place dépendent de la numérotation des rues sur lesquelles elles se trouvent.

b- une place dont le centre est le point d'intersection virtuel des rues, et qui n'a pas de rue tangente :

la place aura un nom propre et une numérotation;

Par exemple : la rue 134 débouche sur la place 136, et est prolongée par la rue 138. La numérotation se fait à partir du point zéro, en tournant autour de la place.

Numérotation des impasses



3 - Codification des impasses

On considère comme impasses, des voies de moins de 100 mètres de long et présentant une seule issue.

L'impasse porte un codage analogue à celui des rues. L'orientation et le sens de progression de la numérotation des impasses sont identiques à ceux des voies.

L'impasse porte le numéro de la voie sur laquelle elle débouche, suivi d'un suffixe (lettre ou chiffre) qui dépend de la méthode de codification adoptée.

Questions

Comment faire si une rue traverse plusieurs secteurs ? (cf. schéma page suivante)

Si une voie traversent deux secteurs contigus, c'est à dire non séparés par une grande coupure (voie ferrée, boulevard à grande circulation, fleuve ...), on essaie d'adopter une numérotation similaire. On recherche donc une certaine continuité qui facilite le repérage. Par exemple entre un secteur 1 et un secteur 2, une rue se nommera 1.22 dans le secteur 1 et 2.22 dans le secteur 2. Cependant, il est difficile de considérer cette règle comme intangible, car son application trop stricte pourrait entraîner des désordres et des incohérences dans la logique de progression de chaque secteur.

En revanche pour une rue portant un nom, on essaiera de continuer la numérotation des constructions d'un bout à l'autre de la rue, c'est à dire ne pas repartir de zéro lorsqu'on change de secteur, et ce, même si le numéro de la rue change d'un secteur à l'autre.

Que faire lorsqu'une zone non adressable est située au milieu d'un quartier à adresser ?

(cf. schéma page suivante)

Lorsqu'une zone non adressable se situe au coeur d'une zone à adresser, comme c'est le cas dans le secteur 9 de Doloba par exemple, il est proposé de donner un code aux rues principales de la zone spontanée, en gardant le sens de progression. On garde une série de numéros libres qui pourront être attribués une fois le quartier réhabilité et structuré.

On pourra aussi éventuellement donner un code aux îlots, en leur donnant un numéro et en les rattachant à une rue ; par exemple : îlot 9204/1.

6 Constituer le plan d'adressage de base

Objectif et résultat attendu

Le plan d'adressage provisoire est le document qui applique le système de codification adopté à l'ensemble des secteurs à adresser. C'est un document au 1/10000^{ème} qui permet de préparer la phase de mise en oeuvre.

Une étape essentielle doit précéder la mise au point de ce plan : Le recensement des voies. C'est un travail qui permet de vérifier l'exhaustivité du plan de base et de le compléter si certaines rues ou impasses ne sont pas représentées. C'est seulement une fois cette vérification effectuée, que l'on peut commencer l'élaboration du plan d'adressage.

Responsabilité et déroulement

Exécutant : Le Chef de Pose de la cellule d'adressage effectue le travail de recensement et de vérification. Le dessinateur exécute les éventuelles modifications

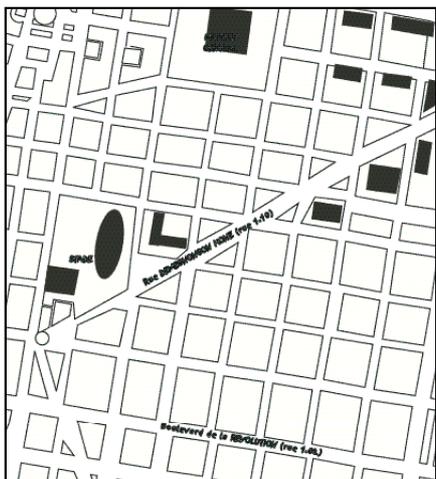
Matériel nécessaire : Le fond de plan
 Matériel informatique

Délais :

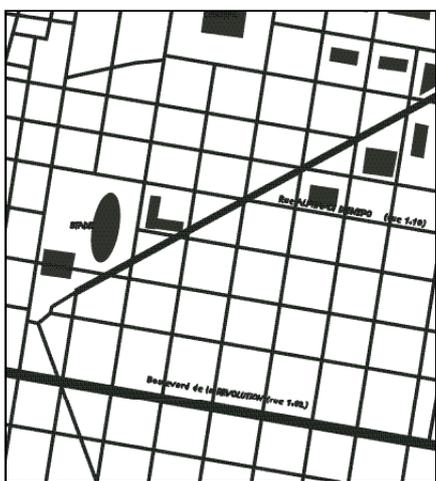
Méthodologie

Le plan d'adressage est confectionné suivant 5 étapes essentielles :
1 - vérification sur le terrain des données du plan de base établi en phase

La cartographie se fait en plusieurs étapes

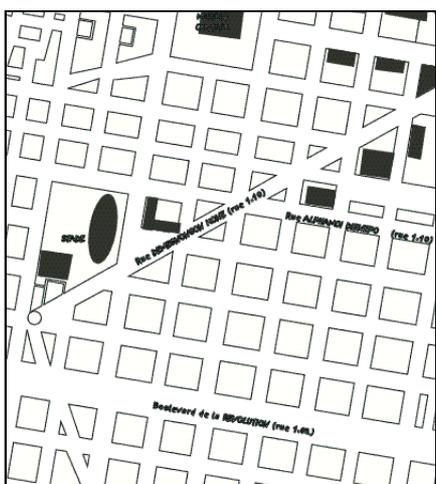


A partir de fonds scannés ou d'une photo aérienne, on redessine tous les îlots, et on inscrit le nom des rues connu, et les équipements.



L'ensemble des voies est redessiné. La largeur des voies est paramétrée avant de commencer le dessin. Il est important de différencier :

- les différents types de tracés (voirie primaire, secondaire, tertiaire, réseau hydrographique ...)
- les éléments surfaciques (espaces verts, bâtiments principaux ...)



On redessine le plan en élargissant volontairement l'emprise des voies pour pouvoir y inscrire divers renseignements

-
- 1
 - 2 - report sur le plan des éventuelles modifications
 - 3 - dessin du plan en élargissant volontairement le tracé des voies pour pouvoir inscrire plusieurs informations
 - 4 - numérotation rue par rue et quartier par quartier suivant le système de codification choisi
 - 5 - indications d'autres informations que l'on connaît : les équipements, la toponymie (nom des rues et des quartiers existants ...)

I - Recenser les voies

Au préalable, il est indispensable de faire le recensement des voies. Ce travail consiste à une vérification systématique sur le terrain de toutes les informations présentes sur le fond de plan. C'est le chef de pose de la cellule d'adressage qui en est responsable. Par la suite, le chef de pose fait réaliser par le dessinateur les éventuelles modifications. C'est un travail très important qui doit être fait avec minutie, la bonne suite de l'opération en dépendant sérieusement.

II - Confection du plan d'adressage

Plan des voies avec leur codification au 1/10000^{ème}

Il est conseillé de concevoir ce plan sur support informatisé, ce qui permettra :

- des impressions en quadrichromie à différentes échelles et pour une grande diffusion;
- des utilisations du plan pour d'autres applications par la suite : entretien de la voirie, programmation urbaine ...

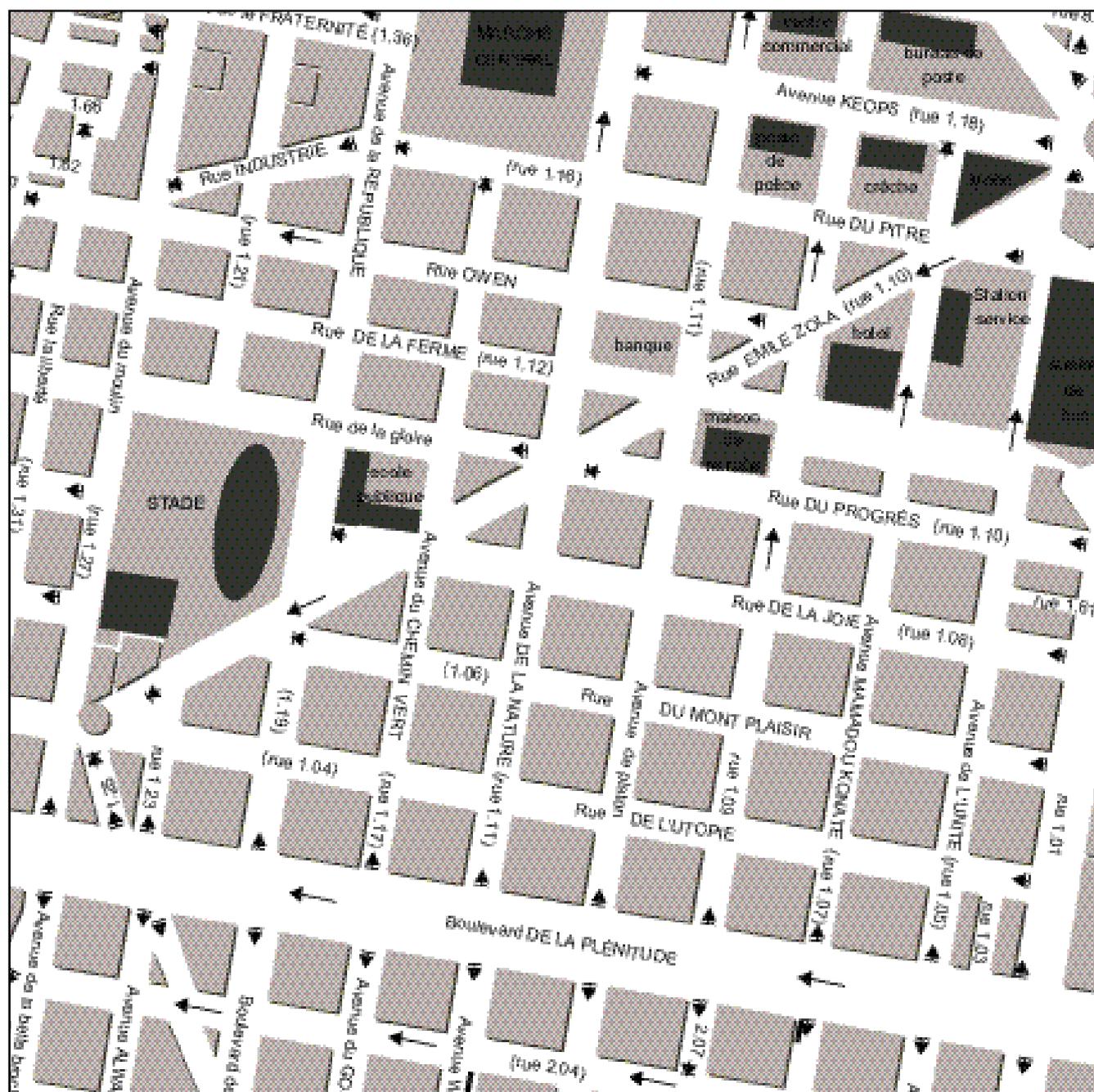
La puissance des micro ordinateurs actuels permet le traitement rapide de plans volumineux, après une courte formation des cadres de la cellule.

⇒ Redessiner le plan en élargissant volontairement l'emprise des voies pour faciliter l'inscription des noms ou numéros de rues. Par ailleurs, ce fond de plan doit pouvoir aussi servir de base pour le tracé des différents réseaux.

⇒ Ensuite, on procède à la numérotation des voies selon le système de codification adopté préalablement. C'est à dire, par zone ou secteur d'adressage, et selon le sens d'orientation choisi.

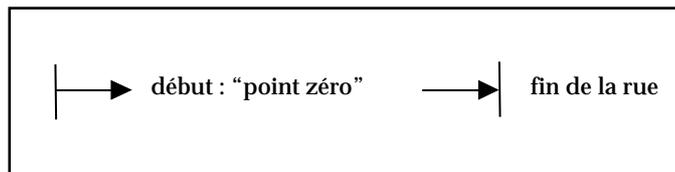
La cartographie se fait en 4 étapes (exemple sur un extrait de Doloba) voir page ci-contre et suivante

Adressage de la ville de Doloba
Le plan d'adressage de base



Le plan d'adressage de base doit comporter les informations suivantes :

- les limites de quartiers
- les limites des zones d'adressage et des secteurs
- les rues dénommées et rues numérotées avec leur appellation
- le début et la fin de chaque rue, à l'aide de deux flèches, ce qui permet d'indiquer le sens de la numérotation
- les principaux équipements
- un quadrillage de repérage : une grille alphanumérique de 100 m de coté
- et enfin en légende : le schéma et la notice sur le système de numérotation.



Questions

Que faire si on ne dispose pas d'un plan informatisé ?

Il est possible de réaliser ce travail sur papier, cependant il demandera plus de temps, et ne permettra pas de faire des sorties ou des extractions pour les phases suivantes.

Comment contrôler la numérotation et l'exhaustivité du fond de plan ?

Il est très difficile de contrôler, c'est pourquoi il faut réaliser cette tâche avec beaucoup de rigueur et de minutie pour limiter au maximum le pourcentage d'erreur.